

## Qu'est-ce que le conditionnel passé ?

- Le conditionnel passé est un temps composé qui admet deux formes et qui permet d'exprimer une action qui aurait pu s'accomplir, une action incertaine, un regret ou un souhait, une possibilité, une hypothèse.
- Il est également utilisé comme formule de politesse, dans les questions indirectes ou pour exprimer le futur dans le passé.
- La première forme est la plus utilisée. La deuxième forme, très soutenue mais très peu utilisée se rencontre parfois en littérature pour exprimer une éventualité du passé.

Exemple : *J'aurais été médecin si j'avais étudié d'avantage. (1<sup>ère</sup> forme)*  
*J'eusse été médecin si j'avais étudié d'avantage. (2<sup>ème</sup> forme)*

## Comment se conjuguent les verbes « être » et « avoir » au conditionnel passé ?

- Pour conjuguer les verbes « être » et « avoir » au conditionnel passé 1<sup>ère</sup> forme
  - on prend le conditionnel présent de l'auxiliaire « avoir »,
  - et on ajoute le participe passé du verbe.
- Pour conjuguer les verbes « être » et « avoir » au conditionnel passé 2<sup>ème</sup> forme
  - on prend l'imparfait du subjonctif de l'auxiliaire « avoir »,
  - et on ajoute le participe passé du verbe.

Le verbe « avoir »  
au conditionnel passé

1<sup>ère</sup> forme

j'aurais eu

tu aurais eu

il/elle/on aurait eu

nous aurions eu

vous auriez eu

ils/elles auraient eu

Le verbe « avoir »  
au conditionnel passé

2<sup>ème</sup> forme

j'eusse eu

tu eusses eu

il/elle eût eu

nous eussions eu

vous eussiez eu

ils/elles eussent eu

Le verbe « être »  
au conditionnel passé

1<sup>ère</sup> forme

j'aurais été

tu aurais été

il/elle/on aurait été

nous aurions été

vous auriez été

ils/elles auraient été

Le verbe « être »  
au conditionnel passé

2<sup>ème</sup> forme

j'eusse été

tu eusses été

il/elle eût été

nous eussions été

vous eussiez été

ils/elles eussent été